

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20191206-0000020942-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 09/12/2019

Réception par le Préfet : 09/12/2019

Publication : 13/12/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Communication

au Conseil départemental

Séance du vendredi 6 décembre
2019

N° CD-2019-5-2-1

RAPPORT ANNUEL SUR LE FONCTIONNEMENT DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE (SEM)

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. DELMOND donne procuration à M. JANDER.
M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental donne procuration à M. Rémy WITH.
Mme MULLER Betty donne procuration à Mme MARTIN.
M. MUNCK donne procuration à M. STRAUMANN.
Mme VALLAT donne procuration à M. VOGT.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte,

VU l'administration et au contrôle des sociétés d'économie mixte,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

➤ Donne acte à la Présidente du Conseil départemental de la communication relative au rapport annuel de fonctionnement des sociétés d'économie mixte, élargi à trois autres partenaires du Département que sont l'ADAUHR, Colmar Habitat et Habitats de Haute-Alsace, ainsi que de l'annexe jointe à la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Acte est donné